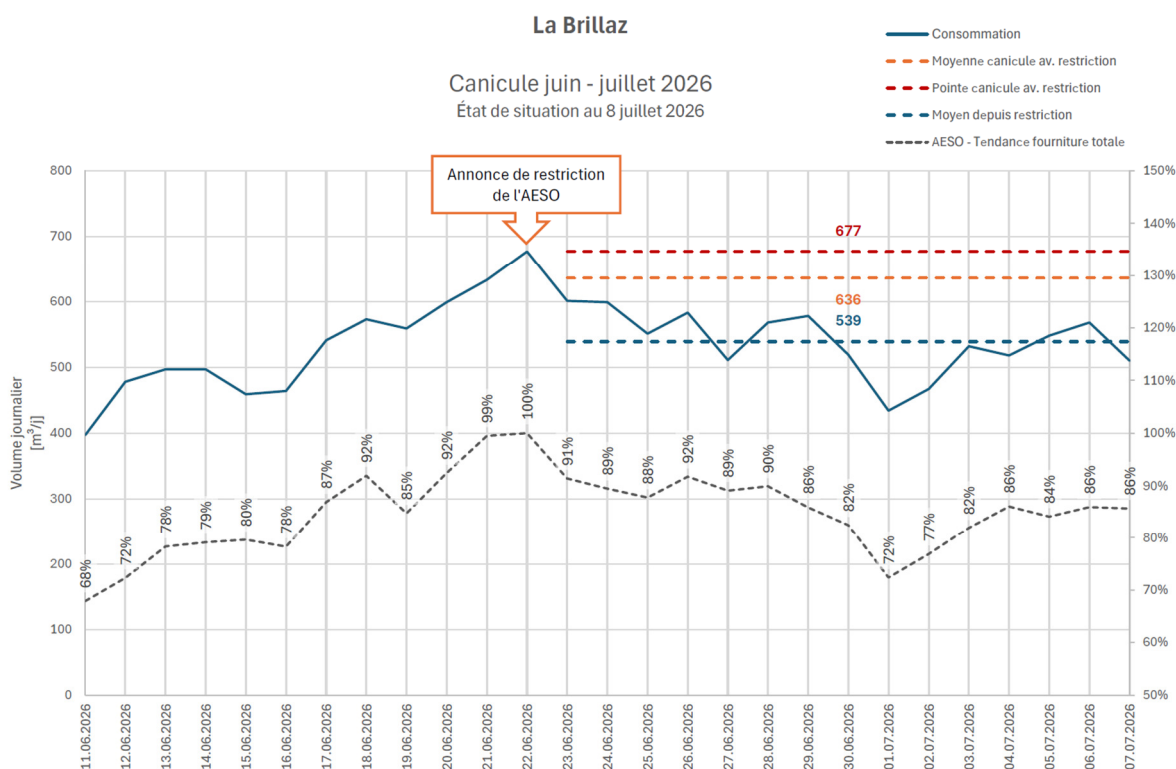




Avant les vacances d'été, nous nous permettons de fournir un point de situation quant à la fourniture d'eau de l'AESO dans la période de restrictions de consommation d'eau potable en cours au sein de la commune de La Brillaz.

La situation pour l'approvisionnement en eau potable reste difficile !

Le graphique représente l'évolution de la fourniture d'eau potable de l'AESO à la commune de La Brillaz depuis le 11 juin 2026 jusqu'au 7 juillet 2026 (inclus).



Malheureusement, les prévisions de MétéoSuisse ne prévoient pas d'abaissement des températures, ni de pluies significatives pour la semaine à venir. Dans cette situation, nous vous remercions de votre collaboration dans le maintien des mesures de restriction en cours.

À la suite de plusieurs contacts et de questions, nous nous permettons de formuler quelques compléments d'informations générales :

- Rappel :
 - o La restriction d'utilisation de l'eau potable a pour but de **réduire drastiquement la consommation non essentielle** pour préserver les réserves d'eau potable et les systèmes d'approvisionnement/de distribution.
- Sur ce principe, **les restrictions interdisent** :
 - o L'arrosage des pelouses privées et les cultures en plein champ.
 - L'arrosage de potagers :
 - **Seul l'arrosage de subsistance à la main est toléré.** À l'inverse des systèmes automatique (gicleurs, sprinklers, ...).
 - o Le remplissage des piscines, y compris les remplissages d'appoint
 - **Le remplissage (y compris remplissage d'appoint) des piscines est interdit.** Cela inclut également les jacuzzis. Cela inclut le remplissage par borne hydrante et par tuyau d'arrosage domestique.
 - o Le lavage des terrasses et des véhicules (y compris avec nettoyeur à eau à haute pression)
 - Station de lavage professionnelle :
Le lavage de véhicule, y compris aux stations de lavage, est interdit. La commune peut octroyer une dérogation aux garages pour leur utilisation professionnelle. La commune peut également octroyer une dérogation aux stations de lavage équipées de dispositifs limitant fortement leur consommation d'eau (utilisation d'eau non-potable avec de l'eau de source ou de l'eau de pluie, système semi-fermé avec récupération et réutilisation des eaux de lavage, etc.)

Pour toutes questions, vous pouvez appeler Thomas Chappuis au 079 648 99 47.

Nous tenons à vous réitérer nos remerciements pour votre collaboration et de vos efforts durant cette période.

Le service des eaux